



MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que, lors d'une séance du conseil municipal de la Municipalité de Godbout tenue le 13 avril 2026, un avis de motion a été donné et le projet de règlement numéro 2026-04 a été déposé.

Ce règlement a pour objet de **réviser et remplacer le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux actuellement en vigueur**, conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, notamment à la suite de l'élection générale municipale.

Le projet de règlement prévoit notamment :

- les valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
- les règles de conduite applicables aux élus municipaux;
- les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement sera soumis pour adoption lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 11 mai à 19h00, au 100 rue Alexandre à Godbout.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

DONNÉ à Godbout, ce 30 avril 2026

Marie-Pier Larouche

Marie-Pier Larouche
Directrice générale/secrétaire-trésorière